



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**

Bordeaux, le

26 DEC. 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil départemental
Madame la Présidente, Monsieur le Président de l'EPCI
Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le 1^{er} décembre dernier se tenait à Bordeaux, la réunion de lancement de la « COP régionale » de territorialisation en région de la planification écologique, sous notre présidence conjointe en présence des ministres de la transition écologique, Christophe Béchu et du ministre des comptes publics, Thomas Cazenave.

Face à l'accélération du changement climatique et à la nécessité de l'adaptation et de l'intégration de la santé dans son acceptation globale « One Health - une seule santé », son objectif était d'engager un processus qui s'étalera sur les 6 prochains mois pour construire une feuille de route régionale pour assurer la planification de la transition écologique dans notre région. Vous trouverez en annexe à ce courrier la présentation du cadre de cette démarche ambitieuse que nous souhaitons collective.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les travaux scientifiques menés depuis plus de dix ans en Nouvelle-Aquitaine, avec Acclimaterra et Ecobiose, dédiés respectivement aux conséquences du changement climatique et de la biodiversité. Ainsi, en 2019, la feuille de route Néo Terra du Conseil régionale a érigé la transition énergétique, agricole et écologique en matrice de l'action régionale, ambition renouvelée en 2023.

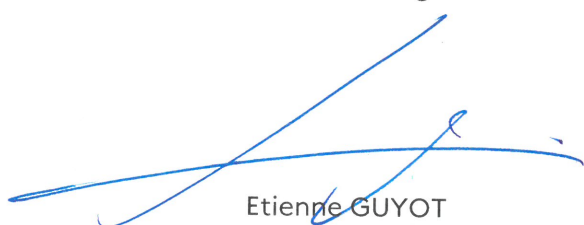
La feuille de route établie dans le cadre de la COP régionale se construira avec tous les acteurs des territoires, dont au premier chef les collectivités territoriales. Sur la base d'un diagnostic partagé, elle identifiera les leviers d'action à activer ou renforcer pour permettre l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 en termes de réduction des gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources.

Afin de recenser les initiatives et projets de vos collectivités, un questionnaire vous est transmis en parallèle de ce courrier. Nous vous remercions de bien vouloir le renseigner et le renvoyer d'ici le 2 février.

Nous ne sous-estimons pas l'ampleur de la tâche qui est devant nous mais savons compter sur nos territoires pour poursuivre et amplifier cette nécessaire transition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération la meilleure.

Le Préfet de région



Etienne GUYOT

Le Président du Conseil régional



Alain ROUSSET

Annexe

Présentation de la démarche de territorialisation de la planification écologique

1) Contexte national et cadre de la démarche

Après une année de travail, coordonné par le secrétariat général à la planification écologique placé auprès de la Première ministre et qui aura mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, les experts et associations environnementales, des objectifs sectoriels et territoriaux précis ont été construits, sur l'ensemble des leviers de la planification écologique. Afin d'assurer une déclinaison territoriale, à la fois l'échelle régionale et infra-régionale, la Première ministre a annoncé le 28 septembre 2023 la création des Conférences des Parties régionales, dites « COP régionales », et a chargé le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires de coordonner ces travaux.

Ces COP, coorganisées par les préfets de région et les présidents de région, visent à engager une discussion sur les leviers qui vont permettre collectivement de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de préserver et restaurer la biodiversité et de gérer durablement les ressources naturelles, y compris en intégrant le besoin d'adaptation au changement climatique. Elles doivent permettre aux territoires de s'approprier l'exercice de planification, de prendre leur part des objectifs nationaux et de les traduire en projets concrets à l'échelle du bassin de vie de chaque citoyen. Elles doivent permettre la coconstruction de leviers d'action réalistes et adaptés aux spécificités de chaque territoire pour mettre en œuvre ces ambitions, tout en responsabilisant les parties prenantes : les collectivités, mais aussi les entreprises, les associations et les fédérations professionnelles.

Pour atteindre les objectifs de planification de la France, la territorialisation de planification écologique se place avant tout sous le double mouvement de confiance vis-à-vis des collectivités locales, qui pour la plupart ont déjà lancé des travaux de structuration de la transition écologique, et de responsabilité, à tous les niveaux, des acteurs des territoires. C'est donc un accompagnement au changement par la concertation qui est proposé au travers de ces COP régionales.

Trois piliers fondamentaux guident ces COP :

- 1) la réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990 ;
- 2) la préservation et la restauration de la biodiversité ;
- 3) l'adaptation au changement climatique.

2) La COP en Nouvelle-Aquitaine

A la suite de la réunion de lancement qui s'est tenue le 1er décembre 2023 s'ouvrira une séquence de plusieurs mois qui débutera par l'élaboration d'un diagnostic régional partagé d'ici février 2024.

Sur la base de ce diagnostic, un débat sera mené au printemps 2024 avec l'ensemble des parties prenantes, tant au niveau régional que départemental, par thématique, afin d'identifier les actions complémentaires ou à renforcer qui permettraient d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030 à la fois en termes de décarbonation et de préservation de la biodiversité et la gestion des ressources.

À l'issue de ce débat, l'ensemble des réflexions conduites par thématiques serviront à la construction d'une feuille de route régionale qui sera communiquée à la Première ministre à l'été 2024, dont la mise en œuvre sera suivie chaque année.